

Expansion précaire pour les assureurs

La rentabilité du secteur s'améliore, entre autres pour des raisons fiscales

Le marché belge de l'assurance a connu en 1994 une augmentation de sa rentabilité mais son expansion est précaire. Telle est la conclusion d'une étude réalisée auprès de 180 assureurs belges par le professeur Christian Jaumain de l'UCL, et qui sert de base à la nouvelle édition du « Guide financier de l'Assurance ».

En 1994, le chiffre d'affaires des assureurs belges a progressé de 20 pc en assurances-vie (à 164 milliards) et de 4 pc en non-vie (303 milliards). La croissance est de 10 pc si l'on tient compte du fait que les chiffres de l'an dernier ne concernent plus que les entreprises ayant leur siège social en Belgique ou hors Union européenne. En 93, ces chiffres concernaient l'ensemble du marché. Selon l'étude, cet accroissement n'est dû en grande partie qu'à la fiscalité favorable des bons d'assurances et à des facteurs non récurrents.

Les dix plus importantes compagnies du pays (AG, Smap, Royale Belge, CGER-Assurances, ABB, Assubel, Axa, Patriotique, LAP et P&V) ont récolté en 94 près de 50 pc de l'encaissement total, soit 65 pc en vie et 40 pc en non-vie.

Fin 1994, le bilan du marché s'élevait à 2.400 milliards de F, contre 2.200 milliards en 1993

(+9,5 pc), dont 60 pc sont aux mains des dix premières compagnies du pays. La part des fonds propres dans ce bilan, qui était passée de 7 à 14 pc au cours des années 80, diminue pour la 5^e année consécutive et tombe à 11 pc. Elle s'est établie l'an dernier à 270 milliards contre 252 milliards en 1993 (+7,5 pc).

L'étude fait également apparaître une diminution de la sinistralité. Le rapport entre les sinistres et les cotisations en non-vie devrait s'établir en 1994 aux alentours de 70 pc, contre 76 pc en 1993 et 80 pc en 1991. Le chiffre définitif sera connu lors de la publication du rapport de l'Office de contrôle des assurances. Une lente diminution est observée en frais de fonctionnement et frais de gestion, « *mais ils restent trop élevés* », estime l'étude.

Comme en 93, le bénéfice des compagnies s'élève à 6 pc des cotisations contre 3 à 4 pc entre 90 et 92. La rentabilité d'ensemble des dix plus grandes s'établit par contre à 13,2 pc. Plus du tiers du bénéfice enregistré est dû aux plus-values réalisées. Selon le Guide financier de l'Assurance, « *une telle rentabilité peut à peine être regardée comme une rémunération correcte du risque d'entreprendre* ». (D'après Belga)

Libre 18. 29.7.95